

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**  
**Présentation des  
tarifs pour les  
spectacles de la  
saison culturelle  
2017-2018.  
Adoption**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaiient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY  
Mme DURLIN à M. GALAN  
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE  
M. CARRERA à M. CAVALIERE  
M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc.) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs

partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation obéit à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières. C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie des spectacles. Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet, délivré avant l'entrée dans cet établissement.

Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. De plus, pour les invitations distribuées pour un spectacle payant, un billet devra être délivré au spectateur invité et la mention de gratuité devra apparaître sur le billet. Chaque partie du billet ainsi que la souche doivent comporter les mêmes mentions obligatoires.

Ainsi, chaque année, une billetterie manuelle (carnet à souche) est arrêtée pour la saison de spectacles.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés pour la saison 2017-2018.

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 16 juin 2016 ;

Considérant que la fixation des tarifs de la saison 2017-2018 nécessite que le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

### Tarifs pour les spectacles

Tarif Plein	Tarif Plein Floirac	Tarif Réduit & Jeunes *	Abonnement : 3 spectacles minimum	Invitations
14 € (jaune)	8 € (vert)	6 € (violet)	6 € (violet)	Exonéré (couleur gris)

\*Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, groupe d'au moins 10 spectateurs, adultes à partir de 65 ans, étudiants, moins de 18 ans

**Tarifs pour les spectacles intercommunaux**, programmés par les villes de Bègles, Floirac et ayant lieu à Bègles :

- « **Sous la toile de Jhérónimus** » – du 13 au 15 octobre 2017 et
- « **Projet pdf. Portés de femmes** » – du 9 et 10 février 2018

Tarif Plein	Tarif Réduit *	Tarif Jeunes : Moins de 18 ans	Tarif scolaire :	Invitations
Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré (couleur gris)
18€ (bleu)	14€ (blanc)	10€ (rouge)	5€ (jaune)	

\* demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, groupe d'au moins 10 spectateurs, adultes à partir de 65 ans, étudiants

Une billetterie spécifique sera réalisée pour les spectacles « Sous la toile de Jhéronimus » ; « Projet Pdf. Portés de femmes. » comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

**Tarifs pour le concert d'Albin de la Simone** organisé en coproduction entre la Ville de Floirac et la Rock School Barbey, dont la ville de Floirac dispose d'un contingent de places.

Tarif en prévente	Tarif sur place	Invitations
Tarif	Tarif	Exonéré (couleur gris)
20€ (orange)	23€ (blanc)	

Une billetterie spécifique sera réalisée pour le concert « Albin de la Simone » comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

Sur demande du Comptable du Trésor Public, une billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

Le Conseil Municipal, après délibéré ;

**APPROUVE** les tarifs de la saison 2017-2018.

**DIT** que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes Fêtes et Spectacles et inscrits en recettes au chapitre 70, article 7062.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017**

*Le Maire,*



*Jean-Jacques PUYOBRAU*